



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 32

Mercredi 10 septembre 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Horaire du secrétariat communal - Modification

Le jeudi 18 septembre 2025, le secrétariat communal sera exceptionnellement **fermé**. En remplacement, il sera **ouvert le lundi 15 septembre 2025, de 15h à 17h**.

Merci pour votre compréhension.

Belprahon, le 3 septembre 2025

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérante: Bourgeoisie de Court, Rue du Moulin 4, 2738 Court.

Emplacement: parcelle N° 2092, au lieu-dit: «Mévilier», commune de Court.

Projet: remblayage d'un terrain agricole afin de protéger les ruines archéologiques qui se situent sous terre pour permettre une utilisation agricole «normale» malgré les ruines présentes.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: périmètre de protection archéologique.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 octobre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 septembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Commune bourgeoise de Court, Rue du Moulin 4, 2738 Court.

Emplacement: parcelles N°s 392 et 393, au lieu-dit: «Envers de Montoz», commune de Court.

Projet: mise au gabarit et réfection d'une route forestière.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Autorisation: art. 35 OCFo.

Zones de protection: IVS d'importance local N° BE 3240 et N° BE 3205, IONF N° 690007 «Montoz».

Remarque: projet conforme à la zone au sens de l'art. 22 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 octobre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 septembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Crémises

Assemblée communale extraordinaire de la commune mixte de Crémises

Jeudi 18 septembre 2025 à 19h30 à la halle de Gymnastique (salle 2) de Crémises.

Ordre du jour:

1. Plan d'aménagement local – Plan de Quartier «Sikypark».

Dépôt public:

Les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Le Plan de Quartier (PQ)
- Le Règlement de Quartier (RQ)
- A titre informatif, le Rapport de Conformité (RCO)

Recours:

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémises, le 13 août 2025

Le Conseil communal



Eschert

Avis de construction

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg.

Auteur du projet: Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümligen.

Emplacement: parcelle N° 665, au lieu-dit: «Tunnel Raimeux Portail Sud», commune d'Eschert.

Projet: demande après coup pour l'application du facteur de correction et modification des antennes adaptatives pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / ETRS.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 octobre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 septembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Loveresse

Avis de construction

Requérante et auteur du projet: La Pimpinière, Fondation en faveur des personnes en situation de handicap du Jura bernois.

Propriétaire foncier: Office des immeubles et des constructions du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013 Berne.

Emplacement: Parcelle N° 683, au lieu-dit Beau-Site 10, 2732 Loveresse.

Description du projet: abattage d'un arbre et construction d'un couvert (déchetterie), installation de deux chambres froides positives et négatives (intérieur du bâtiment), carottage dans le mur de la cuisine pour y faire passer les tuyaux, mise en place de compresseurs sous le couvert.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZBP 3 «Beau-Site».

Recensement architectural: bâtiment digne de conservation.

Dépôt public: du 10 septembre au 9 octobre 2025.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer

**Validation de vos avis sur
la plateforme: lundi 14h**

en double exemplaire auprès du Conseil communal,
Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.
Loveresse, le 4 septembre 2025
Conseil communal



Moutier

Clean-Up-Day 2025 du vendredi 19 septembre 2025

La Suisse nettoie.

Participez.

Dans le cadre du «Clean-Up-Day 2025», la Municipalité de Moutier organise le vendredi 19 septembre 2025 une action de nettoyage et de ramassage des déchets sauvages.

La population est invitée à participer à cette opération qui se déroulera par tous les temps et sans aucune inscription au préalable.

A cet effet, rejoignez-nous le vendredi 19 septembre 2025 au Dépôt de la Voirie, rue de Soleure 18, entre 7h et 11h45 et entre 13h à 15h30.

Les participants recevront un sac pour la collecte des déchets et une paire de gants ; en revanche, les personnes qui participeront à cette action bénévole sont invitées à se munir d'un gilet de sécurité privé.

Nous invitons les automobilistes à faire preuve de vigilance à l'égard des participants et remerciements d'avance la population de son intérêt et de sa contribution active à cette journée citoyenne de nettoyage.

Moutier, le 10 septembre 2025

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Dépôt public relatif à une demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux)

Conformément aux articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE), la Commune municipale de Moutier soumet au dépôt public la demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux) pour le projet ci-après. Les oppositions et réserves de droit, dûment justifiées, sont à adresser par écrit à l'autorité compétente pendant la durée du dépôt public.

Commune/s: Moutier

Responsable de l'aménagement des eaux: Commune municipale de Moutier

Cours d'eau: Affluent de La Birse (443)

Localité: Gorges de Court

Coordonnées:

Projet: Revitalisation affluent gorges de Court

Dérogations faisant l'objet de la requête:

– Petites constructions ou installations non forestières (art. 16 LFo, art. 35 OCFO)

– Autorisation en matière de protection des eaux pour l'évacuation des eaux (art. 7 LEaux, art. 11 LCPE)

– Atteintes aux eaux souterraines (art. 26 OPE)

– Autorisation en vertu du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP)

– Constructions hors zone à bâtir (art. 24 LAT, en relation avec les art. 5 et 30, al. 3 LAE)

Zones/objets protégés: Zone de protection des eaux souterraines S3

Délai de publication et de recours: Du 3 septembre au 3 octobre 2025

Adresse de publication et de recours:

Administration communale de Moutier, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier

Piquetage: Piquets orange autour de la mare et de la digue et aux extrémités de la cunette en béton.

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle elles doivent être déposées dans le délai de publication et de recours fixé.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires fonciers ainsi que toute personne pouvant faire valoir un intérêt digne de protection (art. 24 LAE). Le même droit est accordé aux organisations et autorités habilitées en vertu de la législation fédérale ou de la législation en matière de construction.

Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b LC).

Bienne, le 25 août 2025

III^e arrondissement d'ingénieur en chef

Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Commerces – Ouvertures nocturnes dès 2026

Lors de sa séance du 2 septembre 2025, le Conseil municipal a décidé de maintenir le vendredi comme jour d'ouverture prolongé (jusqu'à 21h), pour les commerces, conformément à l'article 15 de la loi sur les activités économiques (LAeco, 930.1) de la République et Canton du Jura.

Une analyse sera effectuée une année après le transfert sur le maintien ou non du vendredi.

Moutier, le 3 septembre 2025

Conseil municipal

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours:

une place de stagiaire HEG, à 50%,
à la Chancellerie municipale.

Les informations détaillées de ce poste sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, (si possible un seul fichier PDF groupant l'ensemble des documents) à chancellerie@moutier.ch: jeudi 18 septembre 2025.

Moutier, le 3 septembre 2025

Conseil municipal



Perrefitte

Avis de construction

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg.

Auteur du projet: Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümligen.

Emplacement: parcelle N° 808, au lieu-dit: «Orgerie 2m», commune de Perrefitte.

Projet: demande après coup pour le remplacement d'antennes adaptatives sur mât existant avec facteur de correction pour les technologies 3G, 4G et 5G pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / PEOR.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: M3.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 octobre 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Perrefitte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 10 septembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Petit-Val

Fermeture de la route de la Combe

En raison du Tir de région organisé par la Société de tir Petit-Val, la route reliant le village de Sornetan à La Combe sera fermée à la circulation aux dates suivantes:

- Vendredi 5 septembre 2025 de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 20 h
- Samedi 6 septembre 2025 de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 20 h
- Dimanche 7 septembre 2025 de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 18 h
- Vendredi 12 septembre 2025 de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 20 h
- Samedi 13 septembre 2025 de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 20 h

Souboz, le 27 août 2025

Conseil communal



Reconvilier

Collecte des déchets encombrants

Nous vous rappelons que la collecte des déchets encombrants aura lieu prochainement sur la place Bellevue.

Dates et horaires:

- Vendredi 26 septembre, de 13 h 30 à 18 h
- Samedi 27 septembre, de 8 h 30 à 11 h

À cette occasion, trois bennes seront mises à disposition:

- une pour les déchets encombrants
- une pour le bois
- une pour la ferraille

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le Mémodéchets 2025, rubrique Nouveautés 2025.

Reconvilier, le 20 août 2025

Les services industriels



Roches

Élection complémentaire - dépôt des listes

Exceptionnellement, le secrétariat communal sera ouvert le vendredi 19 septembre 2025 de 16 h 15 à 17 h pour la réception des listes de l'élection d'un(e) conseiller(e) communal(e).

Roches, le 1^{er} septembre 2025

Conseil communal



Saicourt

Avis de construction

Requérant : Gérard Lachat, Le Domaine 3, 2713 Bellelay

Auteur du projet : tritec AG, Lucas Hofmann, Alte Lysstrasse 2, 3270 Aarberg

Emplacement : Le Domaine 3, 2713 Bellelay

Parcelle N° : 740

Projet de construction : Installation de panneaux solaires en toiture et sur la façade Ouest.

Zone : Agricole

Dérogation : 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 octobre 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse

Le Fuet, le 3 septembre 2025

Administration municipale

Informations communales

Aubade de la fanfare de Loveresse

La traditionnelle aubade de la fanfare de Loveresse aura lieu le jeudi 11 septembre 2025 à 19 h vers la place de jeux de Bellelay.

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 23 juin 2025

Conformément à l'article 57, alinéa 1 du Règlement d'organisation, le procès-verbal a été déposé durant 30 jours, soit du 2 au 31 juillet 2025. Aucune opposition n'ayant été déposée durant le dépôt public, le Conseil municipal a ratifié le procès-verbal lors de sa séance du 25 août 2025.

Paiement au guichet de l'administration communale

Dès à présent, il est possible de payer par Twint au guichet de l'administration communale.

Société de promotion de la commune de Saicourt

La société de promotion de la commune de Saicourt est devenue le Collectif BFS. Le printemps dernier, le nouveau nom et le nouveau logo ont été présentés sur les réseaux sociaux. La soirée initialement prévue le samedi 27 septembre 2025 est annulée. La prochaine manifestation est la soirée de Noël qui est prévue le vendredi 12 décembre 2025 au Fuet. De plus amples informations seront transmises en temps voulu.

Contrôles des installations de combustion à huile «extra-légère»

Le contrôle des installations de combustion à l'huile «extra-légère» et au gaz d'une puissance calorifique d'un mégawatt a été libéralisé à compter du 31 juillet 2025. Désormais, les contrôles ne seront plus effectués par un contrôleur mandaté par les autorités. Les propriétaires peuvent faire appel à une entreprise disposant d'une concession du canton.

Fermeture du bureau municipal

En raison de séances à l'extérieur, le bureau municipal sera fermé le mercredi 24 septembre 2025 et le vendredi 26 septembre 2025.

Le Fuet, le 10 septembre 2025

Conseil municipal



Saules

Avis de construction

Requérants : MM. Michel et Loïc Schaer, Milieu du Village 12, 2732 Saules.

Emplacement : parcelles N°s 167, 200 et 235, au lieu-dit : « Clausures aux Allemands », commune de Saules.

Projet : demande présentée après coup pour l'aménagement d'une piste agricole pour l'exploitation agricole de la parcelle N° 235 et pose d'un portail de clôture.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Autorisation : art. 35 OCo.

Zone de protection : pâturage boisé.

Remarque : projet conforme à la zone au sens de l'art. 22 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 octobre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 septembre 2025

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Extinction de l'éclairage public la nuit du 12 au 13 septembre 2025

La «Nuit des étoiles 2025» aura lieu le vendredi 12 septembre 2025 dans plusieurs communes du canton de Berne. C'est le cas chez nous à Saules.

L'éclairage public au village sera éteint durant la nuit du 12 au 13 septembre 2025.

Saules, le 4 septembre 2024

Conseil communal



Tavannes

Avis de construction

****Modification de la demande de permis de construire publiée les 25 juin 2025 et 2 juillet 2025****

Requérante : Prévimm SA, Quartier de la Verrerie 25, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelles N°s 184 et 2293, au lieu-dit : « Place de la Gare 1 », commune de Tavannes.

Projet : rénovation du restaurant avec création de locaux commerciaux au rez-de-chaussée et aménagement de 7 appartements aux 1^{er} et 2^e étages du bâtiment existant, création d'un balcon et d'une terrasse en toiture en façade Nord, assainissement de l'isolation thermique et installation de pompes à chaleur intérieures avec pose de grilles en façades Nord et Est ainsi qu'aménagement de places de stationnement.

Modification : pose d'un canal de cheminée pour la ventilation du restaurant en façade Nord du bâtiment existant.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : centre.

Recensement arch. : ensemble bâti A.

Dérogations : art. 80 LR, 67 et 69 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 octobre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre la modification**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 septembre 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Service Social Régional de Tavannes

Mise au concours - Assistant(e) social(e) à 60%

Le Service social régional de Tavannes (SSRT) assure les prestations sociales pour 5 communes de la Vallée de Tavannes, ainsi que les mandats délivrés par l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte du Jura bernois (APEA).

Il met au concours un poste d'**assistant(e) social(e)**, pour un taux d'occupation de 60 % pour une entrée en fonction au 1^{er} janvier 2026, ou à discuter.

L'offre d'emploi complète est disponible sur le site internet www.tavannes.ch.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Elisa Escobar, Directrice du Service social régional de Tavannes, au 032 482 65 70.

Les dossiers de candidature, accompagnés d'une lettre de motivation, des diplômes et comprenant tous les documents usuels, sont à nous à adresser par l'intermédiaire du site internet Jobup.ch ou à l'adresse mail : direction@ssrtav.ch jusqu'au 30 septembre 2025.

Tavannes, le 2 septembre 2025

Le Conseil municipal

Modifications du règlement d'organisation, entrée en vigueur

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Les modifications du règlement d'organisation, adopté le 18 mai 2025 par le corps électoral de la commune municipale de Tavannes, a été approuvé sans réserve par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne le 28 août 2025. Les modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Tavannes, le 2 septembre 2025

Le secrétariat municipal

Service de conciergerie et voirie

Mise au concours - Agent(e) d'exploitation en voirie et conciergerie

Dans le cadre du renforcement conjoint de ses équipes de voirie et de conciergerie, la Municipalité de Tavannes met au concours le poste d'**Agent(e) d'exploitation en voirie et conciergerie** à 100 %.

Réparties à environ 70 % avec l'équipe de voirie et 30 % avec l'équipe de conciergerie, vos tâches principales seront :

- Assurer les travaux d'entretien de la voie publique et des infrastructures communales;

- Effectuer, de manière autonome, le nettoyage, l'entretien courant ainsi que la surveillance des bâtiments communaux.

Votre profil

- CFC d'agent(e) d'exploitation ou formation jugée équivalente;
- Permis de conduire B obligatoire, BE et C ou C1 serait un atout;
- Personne dynamique, polyvalente, capable de travailler avec rigueur et efficacité, tant de manière autonome qu'en équipe;
- Respect strict des normes de sécurité;
- Disponibilité pour des interventions ponctuelles en soirée, le week-end, les jours fériés ou selon des horaires irréguliers.

Nous offrons

Une activité variée au sein d'une équipe motivée; Des conditions de travail et des prestations sociales conformes au barème du canton de Berne.

Entrée en fonction: 1^{er} novembre 2025 ou à convenir.

Délai de postulation: 17 septembre 2025.

Renseignements: M. Nicolas Châtelain, Responsable des travaux publics, 032 482 60 47

Les candidatures, accompagnées d'un CV, des certificats, diplômes et références, sont à adresser par courriel à secretariat@tavannes.ch.

Tavannes le 3 septembre 2025

Le Conseil municipal



Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé Charpillon 2, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelle N° 162, aux lieux-dits: « Grand-Rue 52 et 544 », Malleray, commune de Valbirse.

Projet: installation d'une borne de recharge, suppression d'un arbre, pose d'une barrière programmée pour la fermeture de celle-ci aux heures de pointe ainsi que l'aménagement de poteaux infranchissables pour garantir la sécurité des élèves sur le cheminement existant marqué au sol.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZBP 9 «Ecole» (Malleray).

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 octobre 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 10 septembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Conseil général du 22 septembre 2025

Les membres du Conseil général sont convoqués le lundi 22 septembre 2025, à 19h, à la Salle communale de Malleray.

Ordre du jour

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2025
3. Déclarations de principe des groupes

4. Élection de trois membres à la Commission de gestion et de surveillance
5. Élection de deux membres à la Commission scolaire
6. Réponse au postulat 2025-01 « Pour un système de management de la qualité (SMQ) »
7. Réponse à la question écrite 2025-01 « Possibilité de réduire le nombre de membres à la CGS de 7 à 5 »
8. Informations de la Commission de gestion et de surveillance
9. Informations de la Commission scolaire
10. Informations du Conseil communal
11. Informations de la Présidente du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)
12. Questions orales

Les séances du législatif sont ouvertes au public et la documentation est disponible sur www.valbirse.ch (politiques locales, Conseil général, ordres du jour des séances).

Bévillard, le 2 septembre 2025

Bureau du Conseil général

CSP Moron – Recrutement

Vous êtes intéressé(e) à intégrer le corps des sapeurs-pompiers? Vous avez des questions? Le CSP Moron procédera à son recrutement le lundi 27 octobre 2025, à 19h 30, au hangar des pompiers à Bévillard.

Cette séance d'information et de présentation concerne tous les habitant(e)s de la commune âgé(e)s de 20 à 40 ans (années de naissance comprises entre 2005 et 1985). A l'issue de cette soirée, les personnes intéressées pourront s'inscrire pour rejoindre le CSP Moron en 2026.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du fourrier Céline Kummer, au 032 492 28 65 ou par courriel à ladresse@sapeurs.moron@bluewin.ch

L'Etat-major du CSP Moron se réjouit de vous voir nombreuses et nombreux et vous remercie par avance pour votre engagement.

Bévillard, le 5 septembre 2025

Etat-major CSP Moron

Infos communales

Journée 100% sport et convivialité le 27 septembre

Valbirse vivra au rythme du mouvement et de la convivialité le samedi 27 septembre à l'occasion de sa grande Fête du sport organisée sur le site de Champ-Martin, à Malleray.

Cet événement mettra à l'honneur les sociétés sportives locales qui proposeront un large éventail d'activités de 13h à 18h. Petits et grands auront ainsi l'occasion de s'initier et de tester les sports proposés.

À 18h 30, un apéritif sera offert par la commune, avant de laisser place à un moment festif dès 20h avec des démonstrations de danse, suivies de la partie officielle durant laquelle des prix seront remis à des sportifs méritants. Un DJ animera le bar à partir de 22h. Relevons qu'il sera possible de se restaurer dès 13h avec des grillades.

Fête des 10 ans de la fusion

Le 1^{er} janvier 2015, Bévillard, Malleray et Pontenet se réunissaient pour former Valbirse. Dix ans plus tard, nous invitons les habitants de Valbirse à fêter ensemble cet anniversaire. Plusieurs événements sont organisés: Journée officielle du dimanche 28 septembre, parcours sportifs, exposition dans l'espace public d'archives photographiques, projet

jeunesse, projet participatif pour désigner le nom des habitants de Valbirse.

Les informations concernant ces différentes activités sont actualisées sur le site www.valbirse.ch (rubrique Dix ans Valbirse). Certaines d'entre elles seront aussi communiquées dans la Feuille officielle.

Bévillard, le 5 septembre 2025

Commune mixte de Valbirse

Divers

La paroisse catholique romaine de Malleray informe

- 1) Que la modification du règlement d'organisation, adoptée le 9 décembre 2024 par l'assemblée ordinaire de la paroisse a été approuvée par l'OACOT en date du 16 avril 2025 en vertu de l'article 56 LCo avec la réserve suivante: Article 32, alinéa 1 « La commission vérification des comptes » est remplacé par « la fiduciaire chargée de la vérification des comptes ».

Ce nouveau règlement d'organisation entre en vigueur de suite.

- 2) Que lors de son assemblée ordinaire du 16 juin 2025 l'adhésion au syndicat des paroisses catholiques romaines de Pierre-Pertuis a été acceptée à l'unanimité de même que le « Règlement d'organisation du syndicat des paroisses catholiques romaines de Pierre-Pertuis » et le « Règlement sur la prise en charge des frais liés aux tâches communes et sur les procédures financières du syndicat ».

Malleray, le 6 septembre 2025

Calendrier des parutions 2025

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
38	33	17.09.2025	mercredi
39	34	24.09.2025	mercredi
40	35	01.10.2025	mercredi
41	36	08.10.2025	mercredi
42	37	15.10.2025	mercredi
43	38	22.10.2025	mercredi
44	39	29.10.2025	mercredi
45	40	05.11.2025	mercredi
46	41	12.11.2025	mercredi
47	42	19.11.2025	mercredi
48	43	26.11.2025	mercredi
49	44	03.12.2025	mercredi
50	45	10.12.2025	mercredi
51	46	17.12.2025	mercredi
52	47	24.12.2025	mercredi
		31.12.2025	SUPPRIME

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h